

# AMAP DES VOLONTAIRES

## CONTRAT GÂTEAU AYURVÉDIQUE 2022-2023

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements de la Charte des AMAP, parmi lesquels :

Je soussignée, **Jeanne Guilleminot**, directrice de l'association **JOY OF LIVING** siégeant à BAL 13, étage 8 ,5 rue du Docteur Roux 75015 Paris, association, SIRET : 852 221 126 00026 m'engage à :

- à livrer les gâteaux de fabrication artisanale du jour, en cours de certification sous la mention « Nature & Progrès », recette gourmande ayurvédique, végétalienne et sans sucre, dont les ingrédients sont cultivés de manière biologique et les procédés de fabrication naturels. Cette recette a été créée par nos soins en coopération avec l'Institut ayurvédique partenaire, dans une recherche de bienfaits pour la santé et pour la Terre;
- vous proposer une distribution mensuelle pour un ou plusieurs gâteaux de 400 g (soit l'équivalent de 4 parts). Il sera possible de convenir, ultérieurement, de distributions complémentaires;
- assurer des livraisons et des distributions au Foyer de Grenelle. En cas d'impossibilité de livraison : des solutions compensatrices seront envisagées par les deux parties;
- être transparente sur le mode de fixation du prix et sur les méthodes de travail;
- mentionner aux membres abonnés de l'AMAP les difficultés rencontrées.

Je soussigné.e,

Prénom, Nom	Email (en majuscule)	Téléphone	Adresse

M'engage à :

- acheter la quantité de gâteau souscrite à ce présent contrat et à régler d'avance, par chèque à l'ordre de Joy of Living et à remettre contrat et chèque à la responsable du contrat gâteau, Sakina Calvet ([sakical@laposte.net](mailto:sakical@laposte.net)) ou (06 83 41 73 54) qui les remettra à la directrice de l'association;
- accepter les aléas qui peuvent intervenir durant la fabrication;
- venir chercher ma commande sur le lieu de distribution de l'Amap des Volontaires;
- faire remettre ma commande à un ami/membre de ma famille ou de la céder à un autre amapien en cas d'impossibilité de venir la chercher.

### Planning des distributions de pâtisseries

1	Lundi 24 octobre 2022
2	Lundi 14 novembre 2022
3	Lundi 5 décembre 2022
4	Lundi 9 janvier 2023
5	Lundi 13 février 2023
6	Lundi 6 mars 2023
7	Lundi 3 avril 2023
8	Lundi 12 juin 2023
9	lundi 18 septembre 2023

La directrice se réserve le droit de décaler certaines dates de livraison et s'engage à prévenir les adhérents, un mois avant le changement de date initiale.

### QUANTITÉ ET TARIF

Gâteau poids et prix	Quantité	Montant commande
1 Gâteau 400g (4 parts)10€	9	90 €
2 Gâteaux 400g x 2 20€	20	180 €
N° du chèque :	Montant du chèque:	

N° du chèque :	Montant du chèque:
N° du chèque :	Montant du chèque:

*\*Si plusieurs chèques sont prévus pour le règlement, merci de bien vouloir noter le nombre et la date d'encaissement souhaitée :*  
Ce contrat est établi en 2 exemplaires, l'un conservé par la directrice, l'autre par l'adhérent.e.

Fait à Paris le

*Signatures précédées de la mention « lu et approuvé » :*

**Adhérent-e de l'AMAP Volontaires**

**Jeanne Guilleminot,**  
directrice de Joy of Living